

Groupe de travail
"Appui Institutionnel au Secteur Agricole"

FICHE EXPERIENCE¹

CONTEXTE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR RURAL MAROCAIN

Claude TORRE, attaché de coopération, SCAC de Rabat
claude.torre@diplomatie.gouv.fr

1 Le contexte général de l'évolution institutionnelle du secteur rural

□ *Historique rapide*

- La colonisation de 1914 à 1956 : premières stations expérimentales (20 stations et 8 sections de recherche en 1957), 1934 création du service de recherche agronomique et de l'enseignement agricole, entre 1942 et 1956 création d'établissements d'enseignement agricole (école d'agriculture de Meknes, école forestière d'Ifrane, école d'élevage de Sidi Aissa, 5 écoles de formation professionnelle : horticulture, agriculture, élevage, 4 centres de formation agricole), en matière de vulgarisation : création des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) puis des Secteurs de Modernisation du Paysannat (SMP), quelques associations professionnelles voient le jour à l'initiative des colons.
- De 1957 à 1984 : l'Etat s'assigne des objectifs ambitieux d'augmentation de la production agricole et de diversification. Gros effort sur les infrastructures d'irrigation (objectif de 1 M ha irrigués pour 2000 qui sera finalement atteint), politique agricole favorisant à la fois une protection élevée et d'importantes subventions à la consommation², quelques grandes opérations : labour (1958), betterave (1963), engrais (65-73), fourrages (1969) dont certaines pérennisent des systèmes peu performants et coûteux (filières sucre, lait, banane), les OPA sont suscitées par l'Etat sur certaines filières (plan sucrier, plan céréalier, plan laitier, etc.), développement des Offices régionaux de mise en valeur agricole (ORMVA), gestion administrée du commerce par l'Office du Commerce Extérieur (OCE), effort sur la formation agronomique supérieure (création de l'INRA en 1963 puis en 1981, création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II IAV en 1968), l'enseignement agricole et le développement restent sous la tutelle du ministère de l'agriculture.
- De 1984 à 2001 : ajustement structurel : dévaluation de 25 % de la monnaie, libéralisation du commerce des produits agricoles et des intrants, réduction des subventions aux intrants agricoles, recentrage des actions de l'administration sur les seuls services à caractère public indéniable (formation, recherche, vulgarisation), refonte administrative du Ministère de l'agriculture en

¹ Les propos tenus dans cette fiche n'entraînent que leur auteur.

² achat de la paix sociale en ville qui ne permet pas les investissements nécessaires dans le secteur rural, surtout en terme de formation ou d'infrastructures autres que la grande irrigation, ces subventions tirent à la baisse les prix agricoles, enfin ces subventions directes des produits de grande consommation (blé, huile, sucre) deviennent insupportables pour le budget et ne profitent inutilement qu'aux groupes à revenus moyens ou élevés

fusionnant recherche – formation – vulgarisation dans une même direction, refonte du code des investissements agricoles, loi foncière pour relancer le marché foncier, loi 95 sur l'eau pour une meilleure gestion de la ressource.

- Depuis 2002 : mise en place d'accords de libres échanges (UE, USA, Turquie, Jordanie-Tunisie-Egypte) avec démantèlement tarifaire progressif pour provoquer les évolutions institutionnelles et les réformes du secteur, émergence de quelques associations d'usagers de l'eau agricole, d'OPA représentatives (élevage et horticulture surtout), décentralisation et déconcentration.

□ *Principaux enjeux actuels*

- Quelle agriculture pour le pays : grandes exploitations agro-exportatrices / agriculture familiale, le choix semble avoir été fait pour la première option.
- Développement d'organisations professionnelles représentatives capables de défendre leurs intérêts
- Formation professionnelle rurale (80 % des chefs d'exploitation analphabètes).
- Structures foncières et organismes d'appui capable d'aider à l'aménagement de l'espace rural.
- Réforme de la fiscalité (politique d'incitation fiscale) nulle aujourd'hui et de la politique de subventions à l'équipement, qui ne profitent qu'aux minorités informées.
- Réforme des ORMVA en structure de gestion de la ressource eau et application des textes de loi sur l'eau (pollueur payeur – consommateur payeur).
- Développement des services au monde agricole et rural : réforme du système de vulgarisation / conseil agricole, réforme du système de crédit agricole, développement des services privés d'approvisionnement et de stockage, assurance et protection sociale des agriculteurs, etc.

2. Les acteurs en présence

- *L'Etat* : difficulté à conduire des politiques de réformes (gestion des ressources, foncier, fiscalité, politique de formation professionnelle, financement, professionnalisation, conseil agricole, recherche) ou d'investissement (humain ou infrastructures hors irrigation) dans le secteur rural, système incitatif peu performant et à mauvaise gouvernance.
- *Les OP* : élevage (ANOC, ANEB), fruits et horticulture (APEFEL) sont les secteurs les mieux organisés, mais la structuration reste faible ou localisée géographiquement (Gharb, Souss), la très grande majorité (90 %) sont hors de toute structure professionnelle.
- *Les acteurs privés* intervenant dans le domaine de la transformation ou sur le marché (collecte, regroupement, importation) : oui sur les filières qui dégagent des revenus agricoles (horticulture, lait, grands céréaliers), les services d'approvisionnement en intrants, de commercialisation ou de crédit restent peu développés ou relèvent du secteur administré (coopératives CAM).
- *Les intervenants bailleurs de fonds* : le plus souvent : projets de développement rural intégré localisés géographiquement et à durée limitée, voire infrastructures rurales (voies de communication, aménagements agricoles) : peu d'appui institutionnel hors coopération française.

- *Les OSI intervenant en appui aux OP* : quelques appuis épisodiques auprès d'ONG du secteur rural, FERT – AFVP.
- *Les ONG locale et prestataires locaux en appui aux OP* : très nombreux micro-projets, coopération décentralisée également, pas de coordination ou de capitalisation sur ce qui est fait.

3. Les mécanismes de concertation

Seuls les représentants des agro-exportateurs ont eu voie au chapitre pendant les négociations sur les ALE. La concertation se de manière ad hoc selon les besoins, chambres d'agriculture politisées et non représentatives des agriculteurs (tremplin pour la seconde chambre du Parlement).

4. Le rôle de la coopération française

- *Les interventions prévues à travers les projets pour l'appui institutionnel aux différentes catégories d'acteurs*

Nombreux projets variés sur titre IV avec impact faible et peu visible. Les projets intéressants : appui aux maisons familiales rurales (formation professionnelle), appui aux OPE (santé, sélection).

- *Le degré de concertation avec les autres bailleurs à ce propos*

Faible sur le secteur rural, plus important pour le secteur eau.

5. Les propositions dans le domaine de l'appui institutionnel

Un grand programme de formation des ruraux est une nécessité pour permettre aux exploitants qui vont subir de plein fouet la baisse des prix agricoles (80 %) de diversifier ou trouver d'autres emplois en ville => dispositif de formation rural à élaborer et tester.

Une autre voie, à développer en parallèle, est l'appui aux OP sur des filières en voie d'organisation (groupes de défense sanitaire, OPE autour de la sélection, stockage des céréales, horticulture) : construction de politiques de filières avec les pouvoirs publics.

Appui institutionnel dans le cadre de la décentralisation pour des politiques régionales incitatives de mise à niveau (formation, information, équipement, services).
